



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

MW/PR

### Commission des Affaires intérieures

#### Procès-verbal de la réunion du 5 juin 2014

##### ORDRE DU JOUR :

- 6687 Projet de loi portant modification de la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques  
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen  
  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. Frank Arndt, M. Gilles Baum (en rempl. de Mme Simone Beissel), M. Emile Eicher, M. Georges Engel (en rempl. de M. Yves Cruchten), M. Claude Haagen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Aly Kaes, M. Roberto Traversini

M. Gilles Feith, Directeur du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE), du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Claude Haagen, Président de la Commission

\*

Monsieur le Président-Rapporteur présente le projet de rapport en rappelant que l'objet du projet de loi est d'apporter des modifications ponctuelles et urgentes à la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques. Ces modifications sont détaillées au projet de rapport qui expose également les suggestions du Conseil de la Chambre des huissiers de justice transmises par courrier du 19 mai 2014 au Conseil d'Etat, avec copie au

Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Justice, pour rendre attentif à un problème d'accès aux données figurant dans les registres de la population, ce problème se posant à leurs yeux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite au changement de terminologie des « registres de la population » en « registres communaux des personnes physiques ».

L'avis de la Chambre de Commerce, entre-temps parvenu à la Chambre des Députés, est mentionné au projet de rapport. Tout en ayant quelques observations, la Chambre de Commerce approuve le projet de loi.

Conformément à ce que la Commission a retenu dans sa réunion du 22 mai 2014, les modifications rédactionnelles du Conseil d'Etat sont adoptées.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité. Le modèle de base est proposé comme temps de parole.

Luxembourg, le 13 juin 2014

Le Secrétaire-Administrateur,  
Marianne Weycker

Le Président,  
Claude Haagen